



hôpital direct'

BULLETIN D'INFORMATION
DU CENTRE HOSPITALIER
DE VICHY

janvier 2009 - n°18

cérémonie des voeux



La traditionnelle cérémonie des voeux de l'Hôpital a eu lieu le 16 janvier dernier et a été l'occasion de remettre les médailles d'honneur régionales, départementales et communales du travail à 42 agents.

plan de formation 2009

Lors de la séance du 11 Décembre 2008, le Comité Technique d'Etablissement a validé le plan de formation 2009 du personnel non médical.

Vous pouvez vous adresser au Cadre Supérieur de Santé ou au Cadre Administratif du pôle dont vous dépendez pour être informé(e) des actions de formations individuelles qui composent le plan de votre pôle ou auprès du Service Formation (Postes : 3426 ou 3448).

Actuellement, le Service Formation met en œuvre le plan 2009 (inscriptions aux formations).

élections conseil de pôle

Pôle Médico-chirurgical : Lundi 16 Février 2009

Pôle Chirurgical : Mardi 17 Février 2009



Nous vous rappelons le prochain renouvellement de toutes les chefferies de Pôles.

projet d'établissement

Depuis le 19 janvier et jusqu'au 4 février prochain, 9 réunions de Conseils de Pôle Exceptionnels sont organisées afin d'informer l'ensemble



des personnels sur les grandes orientations du Projet d'Etablissement 2008-2012 du CHV.

Ces réunions d'une durée d'environ 1h30 se déroulent selon le schéma suivant :

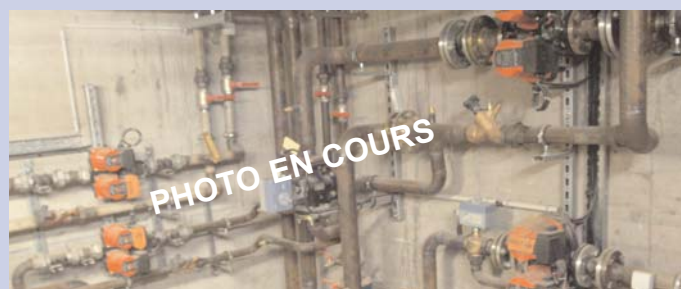
- projection d'un film retraçant notamment le contexte et la démarche interne,
- diaporama de présentation du Projet d'établissement,
- questions/réponses entre les participants et des représentants du Conseil Exécutif (Médecins et Equipe de Direction),
- remise aux participants d'une plaquette de synthèse du Projet d'établissement.

Pour l'instant, le taux de participation et de satisfaction des personnels ayant assisté à ces réunions est positif.

groupe électrogène

Dans le cadre de la rénovation de ses installations électriques, le Centre Hospitalier réalise le remplacement de son groupe électrogène afin d'assurer son alimentation dans ce domaine, en cas de coupure de son approvisionnement.

Dans le cadre de cette réalisation, une première coupure d'électricité a eu lieu le 20 janvier, et une seconde aura lieu le 3 février.



code des marchés publics



Le Gouvernement a mis en œuvre, en fin d'année 2008, un plan de relance économique sur l'année 2009. Ces mesures ont également des effets sur les établissements hospitaliers en réformant le Code des Marchés Publics, cadre de leurs achats.

Au quotidien, cela se traduit, pour la plus importante, par l'autorisation d'effectuer des travaux à l'aide de procédures simplifiées jusqu'à 5.150.000€ HT au lieu de 206.000€ HT, encourageant ainsi les acheteurs public à négocier les propositions avec l'ensemble des entrepreneurs. D'autres dispositions moins spectaculaires, mais néanmoins, intéressantes dans la gestion quotidienne ont également été retenues. Elles concernent le relèvement du seuil d'achat sans obligation de publicité de 4.000€ à 20.000€ par an et famille homogène d'achats, la suppression du système de double enveloppe lors de la réception des propositions des candidats à un marché, ainsi que celle de la Commission d' Appel d'Offres, même si pour celle-ci, il conviendra sans doute, d'organiser des réunions au sein de l'établissement afin de débattre de certains choix stratégiques.

D'autres dispositions, plus techniques, ont pour objet d'aider les opérateurs économiques, avec l'abaissement du seuil minimum de paiement d'avance forfaitaire à 20.000€ au lieu des 50.000€ ou l'obligation faite à l'acheteur public, d'inscrire des clauses de variation des prix dès lors que le marché a une durée supérieure à trois mois.

Dernière mesures, celles qui ont pour finalité d'élargir le champ des possibilités mises à la disposition des gestionnaires, comme la fin de la limitation du montant de l'avenant à un marché, dès lors que ce dernier concerne de sujétions techniques imprévues ne résultant pas du fait des parties et l'extension de la procédure du dialogue compétitif à celle de la " conception - réalisation ".

En conclusion, les acheteurs publics disposent désormais de meilleures opportunités règlementaires pour réaliser leurs acquisitions et investissements, notamment lors des procédures au long cours comme celles relatives aux travaux. L'efficacité de l'utilisation des deniers publics est cependant assurée avec le maintien de l'obligation de publicité à posteriori entre 20.000€ HT et 89.999€ HT et à priori dès 90.000€ HT.

responsabilité médicale



Alors que l'actualité hospitalière est émaillée d'affaires dramatiques, dans lesquelles la responsabilité des établissements et de ses personnels est susceptible d'être mise en cause, une conférence, sur le thème " *La Responsabilité des Praticiens hospitaliers* " a eu lieu le 14 janvier dernier. Animée par Maître Anne-Marie REGNOUX, avocate au barreau de Clermont-Ferrand, cette soirée a été l'objet de nombreux échanges avec la cinquantaine de participants présents.

départs de praticiens

Le docteur **Mihai IOAN**, Praticien contractuel temps plein aux Urgences, démissionne de ses fonctions le 1er janvier.

Le docteur **Béatrice ROCHE**, Praticien hospitalier temps plein au Pôle métabolique, est muté au C.H.U. de Clermont-Ferrand à compter du 7 janvier.

arrivée de praticiens



Docteur VIGNANCOUR
Praticien Contractuel
à temps plein,

**GYNÉCOLOGIE /
OBSTÉTRIQUE**



Docteur ZBADI
Praticien hospitalier
à temps partiel,

RHUMATOLOGIE



Docteur PERROT
Praticien hospitalier
à temps plein (réintégration),

**CHIRURGIE GÉNÉRALE,
VISCÉRALE ET
DIGESTIVE**

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Claude ROTH. **COORDINATION** : Christian CHAZE *directeur adjoint*, Jérôme BERNARD *service communication*.

COMITÉ DE RÉDACTION : Paula BERGER, Alain BERNICOT, Serge LITARDI, Dr Régine MOUSSIER-DUBOST, Sylviane UGUET.

CONCEPTION-RÉALISATION : communication-audiovisuel **IMPRESSION** : Philippe CAUX - service imprimerie - Tirage interne : 2000 ex.

CENTRE HOSPITALIER DE VICHY - Bd Deniere - BP2757 - 03207 Vichy cedex - 04 70 97 33 33 - www.ch-vichy.fr

